



Registre des intérêts

Nom : Rey-Marion

Prénom : Alette

Groupe : UDC

	Loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007	Intérêts
Obligation de signaler les liens d'intérêts	Art. 8 ¹ En entrant au Grand Conseil, chaque député indique au Secrétariat général :	
	a) ses activités professionnelles ;	Paysanne Professionnelle.....
	b) les fonctions qu'il assume au sein d'organes d'administration, de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public;	Présidente du Conseil de Fondation de l'EMS Prérisa à Lucens..... Membre du comité de l'EMS Oasis de Moudon..... Présidente des soins à domicile du district Broye-Vully, (ABSMAD)
	c) les fonctions permanentes de direction qu'il assume pour le compte de groupes d'intérêts importants, suisses ou étrangers;
	d) les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, de l'Etat et des communes vaudoises;	Municipale et vice-syndique à Lucens Membre du codir Aras-Broye (Social) Membre du codir Araj-Broye (petite enfance) Membre du codir ARBV (ass régionale Broye-Vully)..... Membre de la commission consultative en matière de prévention des incendies (CCPI) Membre du Conseil d'administration de l'Avasad (association VD d'aide et de soins à domicile).....
	e) les fonctions politiques importantes qu'il exerce. Les modifications intervenues sont communiquées d'office au Secrétariat général, au moins au début de chaque année civile.
² Les modifications intervenues sont communiquées d'office au Secrétariat général, au moins au début de chaque année civile. ³ Le secret professionnel est réservé.	
Publication et registre des liens	Art. 9 ¹ Le Bureau tient à jour le registre des indications mentionnées à l'art. 8. Celui-ci est public.	

d'intérêts

²Les députés qui ont des intérêts personnels et directs dans un objet traité par le Grand Conseil sont tenus de les signaler quand ils s'expriment à son sujet lors d'une séance du Grand Conseil ou d'une de ses commissions.

Lieu et date : Oulens-sur-Lucens, le 7 mai 2019

Signature : Rey-Marion Aliette

